



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 20 janvier 1999

**CAMJI/MCPE- Extension 1 rue du Musée - Désignation de la
commission jury de maîtrise d'oeuvre**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :
le 7 Janvier 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 22 Janvier 1999

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents :

Adjoints :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON,
M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD,
M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

M. Christian RIBBE, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU,
M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU,
Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY,
Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT,
M. Pierre STEVENET, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE,
M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT,
M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.
M. Pierre GUERIT donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.
M. Jacques VANDIER donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

Excusés :

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, M. Frédéric ROUILLE

DELIBERATION D99031

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 janvier 1999

Centre d'Etudes Urbaines

**CAMJI/MCPE- Extension 1 rue du Musée - Désignation de la
commission jury de maîtrise d'oeuvre**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre de la réalisation du C.A.M.J.I et de la Maison pour l'Emploi, le Conseil Municipal a désigné par délibération en date du 5 juillet 1996 un maître d'oeuvre : l'architecte M. BAUDOUIN associé aux bureaux d'études BTP et LBE.

Cette opération nécessite à ce jour une extension, telle que précisée dans le programme ci-joint. Celle-ci porte sur une surface de 270 m² environ pour une enveloppe prévisionnelle de travaux de 1.400.000 F HT

Conformément à l'article 314 bis du Code des Marchés Publics, qui stipule que "pour l'extension d'un ouvrage existant, lorsque l'unité architecturale ou technique le justifie, le marché de maîtrise d'oeuvre peut être attribué, après avis d'une commission composée comme le jury prévu à l'article 314 ter, sans mise en compétition, à la personne qui a été titulaire du marché initial de maîtrise d'oeuvre de cet ouvrage", il nous semble opportun pour les raisons évoquées ci-dessus, de confier la maîtrise d'oeuvre de cette extension à M. BAUDOUIN et son équipe.

Cette proposition sera donc soumise à une commission composée d'élus, de maître d'oeuvre et de personnes qualifiées qui aura à rendre son avis sur le choix du maître d'oeuvre. Un prochain conseil municipal désignera le maître d'oeuvre compétent après avis de cette commission.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver le programme de cette opération ;
- approuver la liste des membres de la commission à savoir :

* M. le Maire, Président de la Commission d'Appel d'Offres, ou son représentant M. FRAPPIER

* les 5 délégués, membre de la Commission d'Appel d'Offres des marchés publics (M. GAUDUCHON, M. SAMOYAU, M. GENDREAU, M. PILLET, M. VITELLINI) ou leur suppléant (M. DELAGARDE, M. LEON, M. ALAZARD, M. ROUILLE, M. GUERET).

* 1/3 des maîtres d'oeuvre compétents à désigner

* 2 personnalités compétentes en la matière à désigner

Assisteront d'autre part à la commission avec voix consultative :

* M. le Directeur Départemental de la Concurrence de la Consommation et de la Répression des Fraudes ou son représentant,

* M. le Trésorier Principal Municipal ou son représentant.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort
Bernard BELLEC
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)